Date de dépôt : 1er mars 2016

Rapport

de la Commission de contrôle de gestion chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. François Lefort, Sophie Forster Carbonnier, Anne Mahrer, Miguel Limpo, Brigitte Schneider-Bidaux, Emilie Flamand, Catherine Baud, Esther Hartmann, Pierre Losio, Jacqueline Roiz pour un stade du Grand Genève

Rapport de majorité de M. Daniel Sormanni (page 1) Rapport de minorité de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (page 8)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Daniel Sormanni

Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission de contrôle de gestion a siégé le lundi 31 août 2015, sous la présidence de M^{me} Sophie Forster Carbonnier pour débattre de la **motion 2141 « pour un stade du Grand Genève »**.

M^{me} Catherine Weber, secrétaire scientifique de la CCG, a assisté à la séance.

Le procès-verbal a été tenu par M. Grégoire Pfaeffli.

Qu'ils soient tous ici remerciés de leur précieuse contribution.

M 2141-A 2/9

Audition de M. François Lefort, premier signataire de la M 2141, le 31 août 2015

M. Lefort rappelle que la motion demandait à ce que le Conseil d'Etat négocie avec l'UEFA, en entente avec le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), pour que le stade de Genève bénéficie d'une dérogation au principe de territorialité qui empêche une équipe de s'entraîner sur le territoire d'un autre pays que le sien.

Ceci était en faveur du club Evian Thonon Gaillard, monté à l'époque en ligue nationale 1. Le stade d'Annecy n'était pas suffisant et le club prévoyait avec son sponsor de construire un stade dans ou à proximité du Grand Genève, pour un coût de 50 à 80 millions d'euros. Le club étant sans le sous, le financement aurait été effectué par l'Etat français ainsi que des sponsors, ce qui aspirerait une partie des fonds rétrocédés par Genève.

Il estime que l'UEFA ne respecte que partiellement son propre principe de territorialité, puisque le stade de Monaco ne se trouve pas entièrement sur territoire monégasque. Par ailleurs, il est possible pour deux équipes de partager un stade.

La motion demande donc en premier lieu cette négociation avec l'UEFA, et en second lieu, si l'UEFA donne son accord, une négociation par la voie d'une convention avec le stade de Genève et les entreprises concernées pour accueillir une deuxième équipe.

Le contexte n'a pas changé, mais les acteurs, car l'équipe Evian Thonon Gaillard n'a pas connu le succès espéré, mais reste l'équipe la plus importante de la région.

Selon M. Lefort, M. Platini avait un problème personnel avec l'entraîneur du club ETG, et c'est pour cette raison qu'il a, à l'époque, refusé la demande faite par le club de pouvoir utiliser le stade de Genève.

Aujourd'hui, M. Platini est suspendu et le secrétaire général de l'UEFA vient de prendre la tête de la FIFA.

De plus l'entraîneur concerné n'est plus en fonction.

Par ailleurs, le Grand Genève s'oriente vers un groupement européen de coopération (GEC), et la charte du Grand Genève comprend une partie sportive très descriptive où il est question de mutualisation des équipes.

Pour le motionnaire la mutualisation du stade de Genève entre pleinement dans cette définition. Selon le lieu, cela amènerait des coûts moindres pour l'utilisation et serait donc intéressant économiquement.

Débat

Un commissaire MCG estime que, dans une réalité vécue, la mutualisation n'abaisse pas les coûts, mais les augmente.

En conséquence, il est fort probable qu'à chaque mise à disposition du stade ce sera des coûts supplémentaires.

Selon lui, l'opposition de l'UEFA, M. Platini, n'est pas un conflit de personnes, mais de principe, car cela créerait un précédent au sein de l'UEFA. Considérant la souveraineté nationale et de certaines délimitations géographique et linguistiques, il est facile d'imaginer qu'un problème, notamment financier, se poserait si, par exemple, l'équipe se Strasbourg allait s'entraîner en Allemagne.

Il souhaite le tout le succès possible au club Evian Thonon Gaillard (ETG), mais il estime que, si le besoin d'obtenir un plus grand stade se fait réellement sentir, il peut être réalisé grâce aux deniers des collectivités françaises.

Le groupe MCG propose donc de refuser la motion, car elle est contreproductive à tous les échelons et notamment du point de vue économique, car cela n'améliorerait en rien les finances de l'Etat.

Un commissaire UDC demande si le club ETG et la Fondation du Stade de Genève ont été contacté à ce sujet et cas échéant s'ils sont intéressés. Il estime aussi que construire un stade à quelques kilomètres de distance est absurde, mais rappelle que cela a déjà été fait pour un hôpital.

Il trouve critiquable de faire une telle démarche sur la base de suppositions.

Le motionnaire estime qu'il n'est pas pertinent de comparer une planification hospitalière nationale avec une putative planification sportive régionale. Il estime toutefois lui aussi que l'hôpital français a été construit sans tenir compte de l'hôpital genevois, et que c'est justement l'une des raisons pour lesquelles le GEC est mis en place, afin que cela ne se reproduise plus.

Par ailleurs, il indique que la construction d'un stade en France voisine se ferait sur des terres maraîchères ou agricoles, ce qui lui pose un problème. Il indique qu'il a tenté de joindre le club à toutes les adresses possibles, mais sans succès. Il répète que M. Quennec a approuvé la démarche et constate que la nouvelle activité développée, le rugby, est un sport dans lequel il n'existe aucune territorialité et où les stades sont partagés; il ne voit pas pourquoi cela ne pourrait pas être le cas pour le football.

M 2141-A 4/9

Un autre commissaire de l'UDC estime intéressant de vouloir trouver d'une manière ou d'une autre une optimisation du Stade de la Praille et ainsi améliorer sa situation financière. Il confirme que la FIRA autorise les matchs à l'étranger.

Un autre commissaire du MCG estime qu'il faudrait plutôt agir à l'intérieur de l'UEFA et non au travers d'une motion au Grand Conseil. De plus il se demande ce que le canton a à gagner de cette démarche, car il pense plutôt que des frais de fonctionnement lourds amènent plus de pertes que de gains, avec quelques matchs par années qui ne ramènent qu'un petit public et peu d'argent.

Un commissaire PLR demande au motionnaire, dans l'hypothèse où sa motion était sans suite et que le stade français se construisait effectivement, s'il soutiendrait une motion allant dans le sens de détruire le Stade de Genève et de déplacer les matchs du Servette FC en France afin de récupérer du terrain constructible à la Praille

Le motionnaire estime que la proposition est valable, mais rappelle que les oppositions des agriculteurs français seront extrêmement virulentes par rapport à la construction d'un stade en France. Il constate que le stade de Berne est rentable; et se dit très étonné que l'on ne s'intéresse pas au rendement économique de telles installations. Il est possible de louer à perte dans un but social, mais il serait recommandé en l'occurrence de ne pas le faire.

Une commissaire socialiste remercie l'auteur de cette motion qu'elle trouve excellente, surtout qu'elle vise une réalisation qui dépasse le sport.

Il s'agit de donner une chance à ce Stade de la Praille de pouvoir être plus rentable, mais de créer un rapprochement dans le Grand Genève. Elle estime que sacrifier des terres agricoles de n'importe quel côté de la frontière pose toujours les mêmes problèmes et ne devrait pas être envisagé dans ce but.

Une commissaire d'Ensemble à Gauche trouve la discussion surréaliste ; elle imagine le ridicule que représenterait un tel débat s'il était question du Grand Théâtre à la place du Stade de la Praille.

Par ailleurs, elle estime qu'aucun stade en Europe ne fait de bénéfices, car ils sont tous vides, sauf quelques exceptions ponctuelles en Italie. Quand les stades sont pleins, c'est parce qu'ils sont couplés à des centres commerciaux.

La situation genevoise est que le canton n'a que ce stade, mal construit et inadapté à autre chose que le football. Si l'occasion se présente de faire jouer d'autres équipes, il faut le faire.

Un commissaire PDC demande ce qui a été envisagé du point de vue de la sécurité, quant à la répartition des coûts.

Le motionnaire estime que ce n'est pas le champ de la motion, mais rappelle qu'il est de la responsabilité de l'Etat dans lequel le match se déroule d'assurer le service d'ordre. Il serait peut-être possible de demander du soutien aux Français, mais il est aussi possible que cela soit facturé. Le plus raisonnable est de faire payer le club.

Un autre commissaire MCG répète qu'il n'y aura aucun bénéfice pour la communauté genevoise, mais uniquement des pertes. Il voit mal Genève revenir à la charge alors que l'utilisation du stade par un club étranger a déjà été refusée par l'UEFA. Si un jour la FIFA change ses paramètres, le projet devra être réétudié.

Il est rappelé par un commissaire PDC que les auditions ne sont pas nécessaires car dans la sous-commission sur le stade de Genève, la question s'était posée et la demande avait été effectuée auprès de l'UEFA par le club français. Une demande d'audition de l'UEFA avait été faite par la sous-commission, et celle-là avait déclaré ne pas avoir à se rendre devant un parlement cantonal.

Il est rappelé aussi que, lorsque le Stade de Genève a été construit, l'UEFA était d'accord de mettre de l'argent dedans car elle voulait un stade de prestige à côté de son siège. Cette proposition avait été malencontreusement ignorée, écartée ou oubliée.

Le PDC soutient cette motion, et la mutualisation est un terme qui lui plaît.

Un commissaire PLR estime que l'on peut parler de la mutualisation, mais ce qui est têtu, ce sont les chiffres. Or, le PLR n'est pas certain qu'en mutualisant ces chiffres augmentent.

Premièrement, les frais d'entretien sont importants, et deuxièmement, ce ne sont pas des grandes équipes qui viendront jouer à Genève. Le PLR ne donnera pas suite à cette motion.

La Présidente met aux voix la demande d'audition de l'UEFA :

Pour: **3** (3 MCG)

10 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR)

Abstentions: 2 (2 UDC)

Contre:

La demande d'audition est refusée.

M 2141-A 6/9

La Présidente met aux voix la motion 2141 :

Pour: **6** (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC)

Contre: 7 (4 PLR, 3 MCG)

Abstentions: 2 (2 UDC)

La motion est refusée.

Proposition de motion (2141)

pour un stade du Grand Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la volonté du Conseil d'Etat de faire vivre le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise;
- la création récente du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Grand Genève;
- la Charte 2012 du Projet d'agglomération Grand Genève Agglomération franco-valdo-genevoise;

invite le Conseil d'Etat

- à négocier, en concertation avec le GLCT Grand Genève, avec l'Union des associations européennes de football (UEFA) afin que le stade de Genève puisse bénéficier d'une dérogation de l'UEFA au principe de territorialité, en faveur du club Evian-Thonon-Gaillard;
- à intercéder, dans le cas favorable où cette dérogation serait accordée, auprès des entreprises concernées, pour que le stade de Genève puisse héberger le club français régional Evian-Thonon-Gaillard pour les matches de Ligue 1.

M 2141-A 8/9

Date de dépôt : 29 septembre 2015

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio

Mesdames et Messieurs les députés,

La région comprise entre le Jura et le Salève est une et cette évidence territoriale s'impose, tout comme l'histoire nous rappelle les liens organiques entre Genève et sa région.

Différentes politiques publiques concourent à la mise en œuvre du projet d'agglomération porté par la majorité des groupes politiques du Grand Conseil et bien au-delà de l'enceinte politique. La politique sportive est un des volets du projet d'agglomération qui doit être conduit en bonne intelligence entre partenaires publics et privés; le stade de Genève est emblématique de ce qui peut être fait dans ce domaine, nonobstant les problèmes que l'on connaît et qui pourraient trouver là une ouverture positive.

La motion proposée ne demande en effet rien d'autre que de pouvoir « négocier (...) avec l'Union des associations européennes de football (UEFA) afin que le stade de Genève puisse bénéficier d'une dérogation de l'UEFA au principe de territorialité, en faveur du club Evian-Thonon-Gaillard » et le cas échéant, d'« intercéder (...) auprès des entreprises concernées, pour que le stade de Genève puisse héberger le club français régional Evian-Thonon-Gaillard pour les matches de Ligue 1 ».

M. le député Lefort a rappelé opportunément, lors de son audition, que si des éléments avaient quelque peu changé depuis le dépôt de cette motion en avril 2013, il n'en demeurait pas moins que le fond et les enjeux posés par cette motion restaient d'actualité et qu'il est aujourd'hui encore nécessaire d'ouvrir des discussions avec l'UEFA pour déroger au principe de territorialité et, ensuite, de se donner les moyens d'accueillir un deuxième club au stade de Genève. La Charte du Grand Genève comprend en effet un volet clair quant à la mutualisation des équipements.

Cette motion présente l'avantage de mettre en œuvre une politique rationnelle des équipements à l'échelle de la région dans l'intérêt des équipes

de football concernées, des sportifs eux-mêmes, des collectivités qui les soutiennent et de la bonne gestion de l'argent public dans un dossier déjà pour le moins difficile.

Construire la région, c'est mener une politique cohérente de l'aménagement du territoire, et la construction des équipements publics et sportifs participe, tout comme celle de logements, de cette même politique. Aller dans le sens de la motion 2141 revient à concrétiser une utilisation rationnelle du territoire en mutualisant un équipement sportif que l'on sait pertinemment sous-utilisé. Aller dans le sens d'une négociation avec l'UEFA est une manière de montrer que le canton de Genève entend se montrer responsable dans la construction au sens à la fois concret et large du terme.

Dans cette perspective, il est donc pour le moins étonnant que le PLR refuse cette motion aux côtés du MCG. Je reste convaincue que le PLR saura se rendre aux arguments que construire ensemble la région passe également par la mise en œuvre de politiques publiques concertées et innovantes à chaque fois que cela est possible. J'invite donc le PLR à se joindre aux groupes socialiste, des Verts, d'Ensemble à Gauche et démocrate-chrétien pour accepter cette motion et la renvoyer au Conseil d'Etat.